

**Complément de décision n°2019/01-10
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique féminine (EPF)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport de suivi des recommandations demandé dans la décision n°2019/01-10 concernant l'ensemble des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École polytechnique féminine ;
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Madeleine LE MARC, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 septembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 septembre 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON